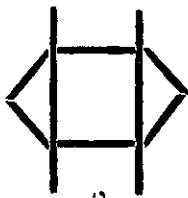


REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE;

1^{er} VOLUME.



TIRLEMONT,

P.-J. MERCKX, IMPRIMEUR DE LA VILLE.

TROUVAILLES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A ARLON.

Les journaux ont parlé de découvertes faites en cette ville, dans le courant du mois de mars de cette année. Elles ont eu lieu en deux endroits différents. La première a été faite dans un terrain appartenant à Mr. Sancy, distant d'un millier de mètres d'Arlon, entre la route de cette ville à Bastogne et celle de Neufchâteau; la deuxième, à l'ancien couvent des Carmes, lors du creusement des fondations pour la construction du collège que la ville fait élever en ce moment.

TROUVAILLES FAITES DANS LE TERREIN DE M^r. SANCY.

DENIER D'ARGENT DE LA FAMILLE PORCIA.

Avers. Tête imberbe ceinte d'une couronne de lierre; dessous, un trident; derrière la tête : M. C^A O. — *Revers.* Victoire ailée assise, tenant de la main droite une palme, de la gauche une couronne : Exergue : VICTRIX. Décrite à la planche 117, n^o. 4, de Jo. Vaillant : *Nummi familiarum romanarum.*

Cette médaille était très fruste; ce n'est que par comparaison que je suis parvenu à la déterminer. J'en possède une semblable, bien conservée, trouvée également dans cette province.

CONSTANS I^{er}, PETIT BRONZE.

Avers. Tête de l'empereur : D. N. CONSTANS. P. F. AVG. — *Rev.* flûs sur un rocher : FEL. TEMP. REPARATIO. Exergue : TRP.

Des urnes cinéraires de différentes dimensions, plusieurs ayant deux anses, ont aussi été déterrées. Les plus grandes ont une hauteur de 0^m.17, les plus petites de 0^m.12. Elles sont à ventre renflé, sans ornements, en terre rougeâtre, non vernissées et très communes.

Une autre urne, d'une dimension très forte, a également été trouvée; mais elle a été entièrement brisée.

L'endroit où ces objets étaient enfouis était, à ne pas en douter, destiné exclusivement à la sépulture. Les urnes étaient disposées par rangées parallèles, distantes les unes des autres de 0^m.50 à un mètre environ, et à une profondeur d'à-peu-près 0^m.60. L'urne reposait sur un plat en terre, de couleur bleuâtre. Entre le plat et le fond de l'urne se trouvait une médaille. Ces urnes contenaient, soit des cendres, soit des ossements. Le long séjour qu'elles ont fait en terre les avait rendues tellement molles, qu'il a fallu un temps assez long et l'action du feu pour leur rendre leur dureté première.

Il ya plusieurs années, on a également trouvé, dans ce même terrain, plusieurs urnes cinéraires de dimensions très grandes, tant en verre qu'en terre, et dont la plus grande en contenait d'autres.

TROUVAILLES FAITES A L'ANCIEN COUVENT DES CARMES, A ARLON.

La comtesse de Luxembourg, Béatrix, établit le couvent des Carmes, à Arlon. Les magistrats achetèrent un terrain et en transportèrent la propriété aux Carmes. L'archevêque de Trèves, Boëmond, confirma cet établissement, par les lettres patentes dont la teneur suit :

« Boëmond, par la grâce de Dieu, archevêque de Trèves, à nos
» chers et religieux hommes en Jésus-Christ, le prieur, provincial,
» et autres frères de l'ordre de la bienheureuse Marie du Mont-
» Carmel, en Allemagne, salut. La pauvreté évangélique, à laquelle

» vous êtes consacrés, fait votre mérite devant Dieu, et attire sans
» cesse sur vous les plus pures bénédictions du ciel : aussi est-ce
» là le motif qui nous engage à vous protéger ; et puisque la sain-
» teté de la vie que vous menez contribue au salut des âmes et
» à la gloire de Dieu, ne devons-nous pas nous rendre favorables
» à vos demandes et mettre tout en œuvre pour vous soutenir ?

» Comme donc nous avons appris que les prévôt, justicier,
» échevins et bourgeois de la ville d'Arlon, dépendante de notre
» diocèse, vous ont donné un terrain pour y construire un couvent,
» nous, afin d'augmenter le culte du nom divin, avons agréé et
» ratifié cette donation, et nous consentons que vous bâtissiez en
» ce même lieu, qui ne doit être ni féodal ni censéable, un mo-
» nastère, ou bien un oratoire, avec le pouvoir d'y pendre une
» cloche pour assembler en commun les frères. Nous vous permet-
» tons de plus d'avoir aux environs un cimetière qui puisse vous
» servir de sépulture, selon la teneur des privilèges que le siège
» apostolique vous a accordés : de sorte néanmoins que vous y serez
» tenus de garder nos sentences d'excommunication, d'interdit, de
» suspense, et de les exécuter dûment et de la même manière
» que nos autres sujets.

» En foi de quoi nous avons mis notre sceau à ces présentes
» lettres, l'an de Notre Seigneur 1292, au mois de février. »

Depuis son établissement, ce couvent a été brûlé à plusieurs re-
prises et reconstruit.

Les monnaies dont je vais donner la description et qui appar-
tiennent à divers pays, y ont été trouvées éparses et parmi des
ossements.

9

LORRAINE.

Avers. Dans le champ les armes de Lorraine. Sur le tour :
KAROLVS DVX LOTHOR. — *Revers.* Une épée traversant le champ.
A droite et à gauche, une rosace. Sur le tour : MONETA IN SIERK.
(Argent. — Diamètre : 18 millimètres).

Cette monnaie appartient à Charles II, duc de Lorraine, surnommé le Hardi, qui naquit à Toul en 1364, succéda au duc Jean son père en 1394, et mourut à Nancy le 23 ou le 24 janvier 1451.

Je ne crois pas hors de propos d'entrer dans quelques détails tant sur la ville de Sierck que sur cette monnaie, assez rare, du duc Charles.

Des villes les plus voisines de Metz, aucune ne fut dans un état aussi prospère que Sierck. Son époque la plus florissante date du XIV^{me}. siècle. C'est alors qu'on l'a vue sortir tout à coup de l'obscurité où elle demeurait ensevelie, fournir à la fois des princes et des prélats illustres, s'orner de beaux monuments, et se montrer digne d'être une résidence ducale.

Rien n'indique cependant que Sierck ait une existence fort ancienne. Elle était, au XII^{me}. siècle, un des domaines des premiers ducs de Lorraine. Lorsque Thierrî devint évêque de Metz, le duc Mathieu I^{er}, son père, fit à l'église de cette ville donation irrévocable de Sierck : *Feudum castri de Sirche*. Le domaine utile retourna aux ducs et les évêques conservèrent les attributions féodales.

Dans le XIV^{me}. siècle, le château, qui était déjà vieux, reçut probablement des embellissements, et l'on éleva les édifices que la souveraineté rend indispensables.

La chancellerie était au presbytère actuel, qui donne sur le quai de la Moselle. Au commencement de la révolution française, c'était le siège de la prévôté de Sierck. L'hôtel des monnaies était dans la maison de feu Mr. Richard-Daubrée, ancien maire. Ce propriétaire, faisant creuser une cave vers 1740, trouva des mortiers de bronze, des lingots d'étain et divers ustensiles. On voit une balance sculptée sur la porte d'entrée de cette maison.

Charles II fonda près de Sierck la chartreuse de Marienflos, *Mariæ rivus*; sa femme, Marguerite de Bavière, y établit un petit hôpital vers 1450.

Depuis longtemps, Metz et Gorze étaient les seuls lieux du pays qui eussent un atelier monétaire permanent.

Mais Sierck a joui du même avantage pendant le séjour qu'y ont fait les ducs Jean I^{er} et Charles II. (Le règne de Jean I^{er} embrasse l'espace de 1516 à 1594).

Il ne paraît pas que l'atelier monétaire de Sierck ait eu une grande activité; car les pièces qui y ont été frappées sont extrêmement rares, et Mr. Teissier a eu beaucoup de peine à réunir huit monnaies dans le tableau annexé à son histoire de Thionville. Ces monnaies, dont cinq étaient inédites, consistaient *en deux gros de Jean I^{er}.*, *un quart de gros du même duc; un gros, un demi-gros et un spadin de Charles II.* (*Histoire de Thionville, pages 145, 146, 147*).

La monnaie trouvée à Arlon est décrite dans l'ouvrage de Mr. le capitaine d'artillerie F. de Saulcy, intitulé : *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine.*

FRANCE.

Avers. Dans le champ un K couronné; à droite et à gauche, une fleur de lys. Sur le tour : KAROLVS : FRANCORVM : REX :
— *Revers.* Croix cantonnée de quatre fleurs de lys. Aux extrémités de chaque branche, une couronne. Sur le tour : SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM :

Cette monnaie est décrite, sous le nom de *Karolu*, dans le *Traité historique des monnaies de France*, par Leblanc, à la p. 316 a. Elle appartient à Charles VIII, de 1470 à 1498.

e

Avers. Dans le champ un écusson couronné sur lequel se trouvent trois fleurs de lys. Sur le tour : FRANCISCVS. FRANCORVM. REX.
— *Revers.* Croix cantonnée de deux fleurs de lys et de deux couronnes. Sur le tour : SIT. NOMEN. DNI. BENEDICT.

Monnaie de François I^{er}., de 1494 à 1547; décrite dans le *Traité historique de Leblanc*, à la page 3286, sous le nom de *Blanc ou Douzain*.

LUXEMBOURG.

Avers. IOHANNES ET HERI. Entre deux grènetis. Dans le champ, un écu écartelé de Luxembourg et de Bar. — *Revers.* MONETA SOCIORVM, entre deux grènetis. Dans le champ, une croix cantonnée de quatre couronnes.

Frappée en commun, en 1542, entre Jean-l'Aveugle, roi de Bohême, duc de Luxembourg, et Henri IV, comte de Bar. Très fruste (1).

Décrite à la page 10 de la *Revue numismatique française*, tom. 1^{er}., n^o. 6 de la 1^{re}. planche.

Avers. Dans le champ, deux écussons accolés renfermant chacun un lion debout : en haut et en bas, une étoile à six branches. Sur le tour : BOHEM... BRA. LV. DX. — *Revers.* Croix cantonnée de quatre étoiles. Sur le tour : LOTH. BRAB.....

(Argent. — Diamètre : 17 millimètres).

Avers. Dans le champ, mêmes écussons et mêmes étoiles que sur la précédente. Sur le tour : MONETA. LVCEBVR. — *Revers.* Dans le champ, un aigle les ailes déployées. Sur le tour : WENCEL. ROM. REX.

(Argent. — Diamètre : 15 millimètres).

Avers. Dans le champ, le châtel. Sur le tour : TVRONVS. LVCEBVR. — *Revers.* Croix à branches égales. Sur le tour WICELAROVVS. DVX.

(Cuivre qui a été saucé. — Diamètre : 16 millimètres).

Ces trois monnaies sont de Wenceslas I^{er}., duc de Luxembourg,

(1) Voir la pièce justificative, n^o. 1.

fils de Jean-l'Aveugle, qui a succédé à son père en 1546. Mort en 1585; enterré à l'abbaye d'Orval.

Cette dernière monnaie est la seule que je connaisse qui ait été frappée, à l'imitation des monnaies tournoises, pour le Luxembourg; je la crois rare et inédite. Il doit cependant en exister d'autres antérieures à celles qui ont été frappées par Wenceslas I^{er}.; car Jean-l'Aveugle, dans son testament, qui date de 1540, y a inséré une clause qui donne droit de le supposer (1).

Avers. Semblable à la pénultième. Sur le tour : IODOC. MAR....
— *Revers.* Croix traversant le champ et la légende. Sur le tour : MONETA. LV.

(Argent. — Diamètre : 15 millimètres).

Jodoc ou *Josse* obtint le gouvernement en 1588 et en fit la cession à Louis d'Orléans en 1402.

Avers. — Dans le champ, un heaume surmonté de plumes de paon. Sur le tour : ELISAB. DVCI. BAVAR. — *Revers.* Croix traversant le champ et la légende; au milieu de la croix, l'écusson de Luxembourg. Sur le tour : MONETA. LVCBVR.

(Cuivre saucé. — Diamètre : 15 millimètres).

Élisabeth de Gorlitz, à qui appartient cette petite monnaie, a été mariée au duc Antoine de Bourgogne, le 27 avril 1409; elle a ensuite épousé en secondes noces, en 1418, Jean de Bavière. Morte le 5 août 1451.

e

Quand je me suis rendu à l'ancien couvent des Carmes, lors du creusement des fondations et de la démolition d'anciens murs, j'ai remarqué sur l'une des pierres quelques traces de statue qui s'y faisaient apercevoir. Je fis retourner cette pierre et j'aperçus le fragment d'un bas relief recouvert de mortier. Après qu'il eut été

(1) Voir pièces justificatives, n^o. 2.

nettoyé, je reconnus qu'il représentait une femme nue. Malheureusement il n'existe plus que la partie depuis les pieds jusques un peu au-dessus des hanches.

Ce bas relief, fait d'une pierre du pays, est évidemment romain. La pierre a une hauteur de 0^m.83, sur 0^m.40 de largeur. Le travail en est très beau et le dessin correct. Il est à regretter que l'on n'ait pu découvrir le torse, afin de pouvoir déterminer, par la pose des bras, par les attributs et les ornements de la tête, à quelle divinité il appartenait.

Je suis très porté à croire que la mutilation de cette pierre a eu lieu lors de la construction ou de la reconstruction du couvent; car le bas relief était, sans aucun doute, maçonné dans le mur, (le mortier qui le recouvrait en est la preuve), et l'on s'est servi du côté opposé de la pierre pour en faire une console. C'est ce qu'attestent les moulures qui s'y trouvent.

Trois cruches de grés, très communes, dont une est vernissée, ainsi qu'un fragment de verre, ont été trouvées dans un fond de fosse, construit en forme de puits.

GUIOTH.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

— — —
N° 1.

Association du roy de Boheme et du comte de Bar pour leurs monnoies.

« Nous Jehans, par la grace de Dieu roy de Boheme et comte de Lucembours; et Henri contes de Bar, faisons scavoir à tous, que nous avons accordé et octroyé par grande délibération et conseil, pour le commun profit de nous et de nostre pays, de faire monnoye ensemble d'un poid, d'un alloy, et d'un prix, au nom de nous et de nos armes, lesquelles monnoyes nous roys et comtes avons en convent l'un à l'autre en bonne foy, leament, de faire être coursable par toutes nos deux comtés, et en ressort d'icelles, et les devons faire panre à tous nos cens, rentes et revenuës pour le prix que faites seront, et doit cette compagnie durer du jour de Pasques communiant prochaines venant en trois ans, en suivant l'un après l'autre sans moien. Et s'il nous plaisait à changer le poid de nos dites monnoyes, fut plus fort, fut plus feibles, faire le pourront par commun accord toutes fois qu'il nous plairait, et pour ce ne se deferoit point la dite compagnie les trois années durant.

Et doivent estre faites lesdittes monnoies en quatre lieux en nos dits comtez ou ressort, c'est à scavoir, pour nous roy de Boheme, l'une en notre dite ville de Lucembourg, et l'autre en nôtre ville de Danvillers, ou ailleurs en notre comté de Lucembore ou ressort, là ou miex nous plairait. Et pour nous comtes de Bar, l'une en nostre ville de saint-Mihiel, et l'autre en nostre ville de Sten, ou ailleurs en nôtre comté de Bar ou ressort, là ou mieux nous plairait, et serait les profits de nosdittes monnoies de moitié en moitié à nous roy, et à nous comtes dessus dits; et les wardes desdites monnoies seront mises par le commun accord de nous deux, et feront le serment de warder le droit de nous deux biens et leament et les maitres aussy. En témoignages desquelles choses nous avons ces présentes lettres saisellées de nôtre saisels. Donné à Verdun l'an de grace MCCCXLII, le neuf jour du mois de mars. »

(Extrait de l'*Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, du R. P. J. Bertholet, tome VI, page XLIX des pièces justificatives).

N^o. 2.

Passage du testament de Jean-l'Aveugle relatif aux monnaies
tournoises.

« Nous choisissons notre sépulture dans le monastère de Clairefontaine, ordre de citeaux, au diocèse de Treves, proche Arlon, et nous ordonnons que notre corps y soit porté, et enseveli, en quelque lieu que nous venions à mourir. Nous léguons à ce monastère annuellement cinquante livres *de petits tournois*, qu'on employera à y célébrer tous les ans un anniversaire pour le repos de notre ame, et à y chanter des messes pour la rémission de nos péchés, lequel revenu annuel sera désigné d'abord après notre décès par nos exécuteurs testamentaires, sur un fond de notre comté de Luxembourg le plus contigu qu'il sera possible au monastère mentionné, etc. »

(Extrait de l'*Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, par le R. P. Bertholet, tome VI, page 127).
